

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 3 DECEMBRE 2020

### **2020 - 85** AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

L'an deux mille vingt, le Jeudi 3 Décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 27 Novembre 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 22

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois  
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires absents :

Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique (excusé – pouvoir donné à Mme Fabienne LE HENO)  
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)  
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Nicolas MAHE, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués suppléants présents (visioconférence) :

Madame Fabienne LE HENO, déléguée du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique (suppléante votante)  
Monsieur Patrick CORBEL, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DAVID

Affichage le 03 décembre 2020

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20201203-2020-85-  
DE  
Date de réception préfecture :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.2121-29 ;

Vu l'article L.232-1 du Code des juridictions financières ;

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent,

Considérant que le Président est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget, le Comité syndical peut autoriser le Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer une continuité de fonctionnement des services du SYDELA,

Considérant qu'il est proposé d'autoriser les dépenses, dans la limite des crédits comme suit :

**Affectation de montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2021  
BUDGET PRINCIPAL**

CHAPITRE - LIBELLE NATURE		CREDITS OUVERTS EN 2020 (BP + DM1 et 2)	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	1 108 045,98 €	100 000,00 €
204	Subventions d'équipements versées	186 076,00 €	0,00 €
21	Immobilisation Corporelles	234 451,70 €	50 000,00 €
23	Immobilisations en cours	47 668 027,97 €	3 500 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>49 196 601,65 €</b>	<b>3 650 000,00 €</b>
27	Autres immobilisations financières	131 700,00 €	30 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES HORS EMPRUNTS</b>		<b>131 700,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
458101	Opération pour compte de tiers n°1 ( EP52)	103 810,14 €	25 000,00 €
458102	Opération pour compte de tiers n°2 (EP50-51)	77 526,18 €	19 000,00 €
458106	Opération pour compte de tiers n°6 (RT)	901 227,38 €	200 000,00 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>1 082 563,70 €</b>	<b>244 000,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE</b>		<b>50 410 865,35 €</b>	<b>3 924 000,00 €</b>

Le Comité décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite des crédits précisés ci-dessus.

Le Président,  
Raymond CHARBONNIER



Accusé de réception en préfecture 044-200014926-20201203-2020-85- DE Date de réception préfecture :
--